



ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *secrétariat central*.

**ERRATUM à l'instruction n° 000-83833-2006/DEF/EMM/CPM du 19 février 2007 relative à l'organisation et au fonctionnement des cercles et des foyers dans la marine nationale.**

*Du 27 novembre 2007*

NOR D E F B 0 7 5 0 3 3 1 Z

---

*Texte modifié :*

Instruction n° 000-83833-2006/DEF/EMM/CPM du 19 février 2007 (BOC N°16 du 6 juillet 2007, texte 31 ; BOEM 145.1) modifiée.

*Texte abrogé :*

Opération à effectuer : Biffer l'erratum du 16 août 2007 (BOC N°24 du 10 octobre 2007, texte 22 ; BOEM 145.1) à l'instruction n° 000-83833-2006/DEF/EMM/CPM du 19 février 2007.

*Référence de publication :* BOC N°31 du 7 décembre 2007, texte 18.

---

1. Dans le sommaire, point 1.10.1.4, ajouter le titre suivant :  
« Création d'annexes, modifications organiques, création et abandon d'activité. »
2. Point 1.10.1.2, premier alinéa, corriger pour lire :  
« Établi par l'autorité ».
3. Point 3.3.5, corriger le titre pour lire :  
« Vérification des comptes et surveillance administrative. ».
4. ANNEXE IV.
  - 4.1. Point 2, troisième alinéa, supprimer la parenthèse fermante avant le renvoi (3).
  - 4.2. Renvois de bas de page, corriger la dernière ligne pour lire :  
« (8) Personnel à rémunération journalière. ».
5. ANNEXE V, premier alinéa, corriger pour lire :  
« La législation concernant les débits de boissons ».
6. ANNEXE VII.

Dans le tableau, ligne « livres comptables » colonne « durée recommandée », corriger pour lire :  
« 30 ans pour tous les documents ».
7. ANNEXE VIII.
  - 7.1. Référence 12, corriger pour lire :  
« Instruction n° 954/DEF/SGA du 13 septembre 1994 (BOC, p. 3660 ; BOEM 160\* et 722) ».
  - 7.2. Référence 17, corriger pour lire :  
« Arrêté du 26 juin 1997 (BOC p. 3885 ; BOEM 510, 511-0, 512, 610\*, 620-9\* et 652-0) modifié ».
  - 7.3. Référence 33, corriger pour lire :

« Circulaire n° 868/DEF/DCSSA/AST/VET du 24 mars 1999 (BOC, p. 2669 : BOEM 126\*, 540-0, 620-3\* , 714-1 et 724) ».

7.4. Référence 39, corriger pour lire :

« Décret n° 94-490 du 15 juin 1994 (JO n° 139 du 17, p. 8746) ».

7.5. Référence 41, corriger pour lire :

« Loi n° 99-198 du 18 mars 1999 (JO n° 66 du 19, p. 4047) ».

7.6. Référence 42, corriger pour lire :

« Décret n° 2000-609 du 29 juin 2000 (JO n° 151 du 1er juillet 2000, p. 9982) ».

7.7. Référence 44, corriger pour lire :

« Arrêté du 29 juin 2000 (JO n° 151 du 1er juillet 2000, p. 9984) ».